



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 13 avril 2021

### **Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Adoptez les bons gestes pour réduire les risques.**

Suite à une intervention des sapeurs-pompiers pour une intoxication au monoxyde de carbone survenu hier à Conflandey, Fabienne Balussou, préfète de la Haute-Saône, souhaite rappeler aux habitants du département les réflexes à adopter pour prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est un gaz très difficile à détecter. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les accidents.

#### Les principales sources d'intoxication au CO

Les appareils de chauffage à combustion (bois, charbon, fuel, gaz naturel, etc.) et de production d'eau chaude (chauffe-eau au gaz) mal entretenus ou mal installés sont les principales sources d'intoxication au CO, en particulier s'ils sont associés à des conduits d'évacuation mal ou non entretenus et installés dans des locaux insuffisamment aérés.

Une intoxication sur quatre est due à un appareil non raccordé, le plus souvent utilisé de manière inappropriée : un chauffage mobile d'appoint utilisé de façon prolongée, un groupe électrogène ou un barbecue fonctionnant dans un espace clos.

#### Les symptômes de l'intoxication au CO et les comportements à adopter

Les maux de tête, la fatigue et les nausées sont des symptômes qui apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes.

Il est donc important d'agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux, appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes) et ne réintégrez pas les lieux sans l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  

Pour éviter ces accidents, il faut respecter les recommandations suivantes :

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage, etc.) : ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole, etc.) : au bout de quelques heures, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du CO ;
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- Tous les jours, même quand il fait froid, aérer au moins 10 minutes votre logement.

**MONOXYDE de carbone**  
**Attention aux intoxications**

Les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois sont parmi les sources les plus courantes d'émission de monoxyde de carbone qui peuvent conduire à une intoxication. Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **indolore, invisible et non irritant**. Après avoir été respiré, il provoque **maux de têtes, nausées, vomissements, malaises ou encore une paralysie musculaire**.

**Pour éviter les intoxications**

- Placer impérativement les **groupes électrogènes** à l'extérieur des bâtiments
- Ne jamais utiliser** pour se chauffer des **appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue...
- Respecter les **consignes d'utilisation** des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)
- Veiller à une **aération et à une ventilation correctes des lieux** et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air

**Que faire si on soupçonne une intoxication ?**

- Ouvrez les fenêtres et les portes**
- Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson**
- Sortez de chez vous**
- Appelez les secours**  
112 18 114

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  